ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Réforme des groupes de niveau

Question écrite n° 18534

Texte de la question

M. Arthur Delaporte attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'importante mobilisation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative contre la réforme dite du « choc des savoirs » et principalement son axe n° 2 relatif aux groupes de niveau. L'école en tant que pilier de la République doit œuvrer pour favoriser la mixité sociale, l'accompagnement des élèves les plus en difficulté et ainsi contribuer à l'épanouissement de l'ensemble des collégiens du pays. Or cette réforme, outre son caractère difficilement faisable compte tenu des conditions matérielles d'enseignement, porte atteinte aux fondations de l'école publique en organisant un tri des « bons » et des « moins bons » élèves en classe. Le risque d'aggraver les inégalités scolaires et sociales est majeur. Depuis plusieurs mois, de nombreuses mobilisations se déroulent partout dans le pays et notamment dans le Calvados à l'appel de différents syndicats mais aussi de la fédération des parents d'élèves. Déjà, le Conseil national d'évaluation du système scolaire, dans une note d'experts, écrivait que « les études menées en milieu naturel montrent que les politiques de regroupement par aptitude, si elles peuvent se révéler efficaces pour les apprentissages des élèves placés dans des classes fortes, ont des conséquences négatives pour les élèves placés dans des groupes moins forts ». En clair, cette réforme risque de décourager les élèves les plus fragiles en créant un sentiment de déclassement et ne contribuerait qu'à générer une élite au sein même des classes, ce qui n'est pas acceptable. Si certains pays comme le Danemark ou la Suisse ont pu mettre en place des dispositifs similaires, la comparaison avec la France est non pertinente, ces pays disposant justement de moyens comparativement beaucoup plus élevés dédiés à leurs écoles (nombre d'élèves par classe inférieur à la France, corps enseignant mieux rémunéré et valorisé, etc.). Enfin, cette réforme risque de porter atteinte à l'école inclusive en laissant de côté les élèves en situation de handicap. Aussi, il l'interroge sur les réponses que le Gouvernement compte apporter aux larges inquiétudes rapportées sur les groupes de niveau.

Données clés

Auteur : M. Arthur Delaporte
Circonscription : Calvados (2e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18534
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation et jeunesse

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 juin 2024, page 4632
Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)